

UN PEU DE TOUT.

DESTRUCTION DES FOURMIS.—Les petites fourmis noires creusent dans les jardins des galeries souterraines sous les racines des plantes cultivées, dont elles peuvent ainsi causer la mort; lorsqu'elles sont très-nombreuses, elles peuvent même faire périr des arbustes et de jeunes arbres fruitiers; elles attaquent, au moment où ils commencent à mûrir, tous les fruits sucrés, surtout les pêches et les abricots. On trouve toujours facilement la retraite de la fourmi noire; mais il n'est pas aussi aisé de la déloger; si elle s'est établie sous les racines d'un arbre, il est impossible d'échauder sur place la fourmière, procédé certain de destruction qu'on doit employer chaque fois que les circonstances le permettent. Si l'on peut, sans inconvénient, saupoudrer la fourmière de chaux vive et y verser ensuite de l'eau, on en détruit un très-grand nombre. Quand ces deux moyens ne sont pas praticables, on ne peut que troubler fréquemment les fourmis en bouleversant le terrain tout autour de leur domicile pour les obliger à en changer; en attendant, on s'oppose à leurs déprédations au moyen de planchettes enduites de miel. On peut aussi placer au bas des arbres chargés de fruits mûrs des fioles pleines d'eau sucrée ou miellée; les fourmis vont s'y noyer en grand nombre.

On emploie encore les moyens suivants pour détruire les fourmis qui attaquent les arbres et les plantes :

1° Si la plante est en pot, il suffit de placer le pot dans une soucoupe ou écuelle pleine d'eau.

2° On entoure le tronc de l'arbre d'un flocon de laine cardée, ou d'une lisière imbibée d'essence de térébenthine.

3° On enduit, au moyen d'un pinceau, le pied de chaque arbre, tout autour et à la hauteur de quelques centimètres, d'un mélange composé de crasse d'huile, de mauvaise graisse, de goudron, de poix de cordonnier et de térébenthine, dans la proportion de soixante grammes de goudron et de cent vingt grammes de térébenthine pour cinq cents grammes d'huile et de graisse. On fait fondre d'abord ensemble l'huile, la graisse et le goudron, et, quand ce mélange est froid, on y ajoute la térébenthine. Cette composition ne doit avoir que peu de consistance, de manière qu'on puisse facilement l'étendre avec un pinceau. Quelques gouttes versées dans les trous des fourmis suffisent pour détruire ces insectes.

4° On fait dissoudre un gramme d'aloès dans un litre d'eau et on lotionne, au moyen d'un gros pinceau ou d'une brosse qu'on trempe dans cette solution, les troncs et les rameaux des arbres attaqués par les fourmis. On détruit ainsi, nonseulement les fourmis, mais encore les pucerons et les autres insectes. On peut aussi se servir de cette eau pour les légumes qui sont dévorés de chenilles, pourvu toutefois qu'ils soient cultivés pour leurs racines et pour leurs graines, et non pour leurs feuilles.

On éloigne les fourmis des offices et des armoires en plaçant sur une des tablettes du marc de café bouilli, qu'on a soin de renouveler à mesure qu'il perd son odeur, ou bien de la suie et des feuilles de tabac. L'odeur des feuilles d'absinthe, de basilic ou de lavande, chasse les fourmis des appartements.

La grosse fourmi rousse des bois, ou fourmi polyergue, ne commet aucun dégât; ses larves, improprement nommées œuf de fourmis, sont recherchées pour la nourriture des jeunes faisans.

Un amateur d'anagrammes, d'acrostiches, de rébus, etc., etc., a fait l'ingénieux calcul suivant :

Soit la coalition électorale de Marseille :

Berryer-Thiers-Marie.

Berryer, — vous le lui accorderiez facilement, —

représente 1815, soit..... 1815

Thiers, — vous ne le contesterez pas non plus

représente 1830, soit..... 1830

Marie, — c'est 1848 à ne pas douter, — soit.... 1848

Laisant de côté le radical, additionnez les terminaisons :

$$15 + 30 + 48 = 93.$$

93!...

Hein? N'est-ce pas que c'est joli?

Eh bien! ce n'est rien encore.

Le même calculateur avait prévu que M. Thiers ne serait pas nommé là-bas.

C'est simple comme *bonjour*.

Retranchez, dans l'addition qui précède, la part de M. Thiers, soit, 30:

Il reste: 15 + 48 = 63.

63!...

C'est-à-dire 1863!

M. Thiers ne pourrait pas être nommé.

..

La Cour d'assises, en dépit de sa gravité solennelle et de ses drames sombres, a parfois son côté comique:

A. et B. ont ensemble rencontré l'accusé dans un champ, et lui ont parlé...

On les cite à comparaître.

A l'audience, A. se souvient; B. ne se souvient plus.

— Quelle heure était-il?

A. — Huit heures du matin.

B. — Onze heures du soir.

— Quel vêtement portait-il?

A. — Une blouse blanche.

B. — Un habit bleu à boutons d'or.

C'est à travers ces hésitations, dénégations, réfutations, contradictions, que le jury est obligé de démêler la vérité.

Rude tâche!

Heureusement, dans nos mœurs adoucies, l'obscurité des faits est portée au bénéfice du prévenu.

Le paysan, ainsi qu'il a été constaté dans un récent procès, répugne à la déposition en justice.

Il mettra tout en œuvre pour y échapper.

En présence de la Cour assemblée, il se trouble, perd la mémoire et balbutie. Il lui semble, à demander son témoignage, qu'on l'accuse un peu lui-même.

Pourtant, ne voyez pas dans ses rapports flagrantement contradictoires l'intention d'égarer la justice; point. L'émotion le paralyse. De bonne foi, en moins de deux minutes, il avancera deux assertions diamétralement opposées.

— Avez-vous vu l'accusé?

— Je l'ai vu.

— Prenez garde!...

— C'est-à-dire, non, je ne l'ai pas vu.

— Réfléchissez bien; prenez le temps. Est-ce oui? est-ce non?

— Je ne sais pas.

Les témoignages servant de documents à écrire l'histoire ne sont pas de qualité meilleure.